Envoyé en préfecture le 29/07/2024
Reçu en préfecture le 29/07/2024
Publié le
ID : 062-216208462-20240729-DEC2024_22-CC

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

CANTON DE DOUVRIN

COMMUNE DE VERMELLES

DECISION DU MA

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2024
Vu le Code de la Commande Publique,
Considérant qu'il convient de poursuivre la rénovation de l'éclairage public sur la commune
Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 mars 2024 approuvant le projet de rénovation de l'éclairage public
Vu la proposition de la société NOVA Eclairage Aménagement à Faumont

DEC2024_22

Objet : Rénovation de l'éclairage public de diverses rues de la Commune

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est confié à la société NOVA à Faumont la fourniture du matériel nécessaire à la rénovation de l'éclairage public de diverses rues de la commune.

ARTICLE 2 : Le montant de la prestation s'élève à 64 105.00 € HT

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 29 juillet 2024
Le Maire,
A DE CARRION

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 29/07/2024
Qualité : Maire de la ville de VERMELLES